

**220C0810** FR0000038242-FS0220

2 mars 2020

## Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

## **GROUPE OPEN**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 mars 2020, la société Amiral Gestion<sup>1</sup> (103 rue de Grenelle, 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 26 février 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société GROUPE OPEN et détenir, pour le compte desdits fonds, 564 787 actions GROUPE OPEN représentant autant de droits de vote, soit 6,59% du capital et 5,24% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions GROUPE OPEN sur le marché.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Contrôlée par M. François Badelon. La société Amiral Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 8 568 249 actions représentant 10 784 083 droits de vote.